



A Saint-Agathon, le 29 mai 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, les conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner les titulaires et suppléants intégrant le collège électoral chargé d'élire les sénateurs (le 27 septembre 2026).

Par arrêté du 20 mai 2026, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a communiqué le nombre de délégués et suppléants à désigner pour chaque commune (respectivement et 5 et 3 pour Saint-Agathon).

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal :

Le vendredi 5 juin 2026
A 18h
Salle du Conseil Municipal

A l'effet de désigner 5 délégués et 3 suppléants appelés à intégrer le collège électoral en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller de son choix de voter en son nom.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Jean-Yves BERTRAND

